## Bilan de compétences adapté

BILAN DE COMPÉTENCES par Handyn action

Identifier vos compétences personnelles, professionnelles, relationnelles; acquises ou à acquérir.

**Définir votre projet professionnel** : prise en compte des réalités du marché de l'emploi, des formations existantes nécessaires.

Etudier vos intérêts professionnels: vos aspirations, vos aptitudes, vos motivations.



### Phase préliminaire

- Analyse de votre demande, vos attentes, vos besoins et vos objectifs
- Information sur les conditions de déroulement du bilan

#### Phase d'investigation

- Tests d'intérêts professionnels et restitution
- Repérage des compétences, des potentiels et des motivations
- Elaboration de la cartographie des possibles

# Phase de conclusion

- Définition d'un plan d'action par projet identifié
- Remise d'un dossier de synthèse



 Point sur la mise en oeuvre du plan d'actions



#### Modalités de réalisation :

Aucun prérequis. Le bilan est réalisé en présentiel, en distanciel ou mixte selon vos besoins. Le premier et le dernier rendez-vous sont réalisés en présentiel quelle que soit la modalité choisie. Adaptation des contenus et outils aux différentes typologies de handicap.

#### Modalités d'évaluation :

La qualité de notre accompagnement est systématiquement évaluée à la fin du bilan et lors du rendez-vous de suivi à 6 mois. L'atteinte des objectifs que nous aurons fixés est également évaluée.

#### Coût

Le coût du bilan de compétences adapté peut varier en fonction des modalités concertées avec vous et du nombre d'heures sans pouvoir excéder 1900euros et 24h.

#### Nos garanties:

La prise en compte de vos besoins et l'adaptation de votre bilan de compétences.

L'expertise de nos conseillers bilan.

Notre expérience sur l'adéquation projet/handicap.



#### VALENCIENNES, CAMBRAI, MAUBEUGE

accessibles aux personnes en situation de handicap

03.27.79.79.88 contact@handynaction.fr

Rendez-vous d'information sous 15 jours après sollicitation. Démarrage du bilan 15 à 45 jours après votre rendez-vous d'information (selon votre situation).

Handyn'action - Association Loi 1901 - SIREN 509 190 898

Le bilan de compétence est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 décembre 1991 (R.6322-35), la Loi n°2018-771 du 05 septembre 2018 «pour la liberté de choisir son avenir professionnel», et donc par les articles L 6313-1, L 6313-4 et R 6313-7 du Code du Travail.



